

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Oui nous avons effectivement un inventaire des équipements; oui, nous savons ceux qui seront utilisés et ceux qui ne le seront pas sous réserve uniquement du Livre blanc sur la politique de défense. Quant à faire une déclaration relative aux équipements qui seront mis en vente, je n'y verrais aucune difficulté, mais la question relève de la compétence de mon collègue responsable de la corporation de disposition des biens de la Couronne.

* * *

LES PÉNITENCIERS

KINGSTON—LES TROUBLES À LA PRISON DES FEMMES— L'EMPLOI DE GAZ LACRYMOGÈNES

M. Arnold Peters (Timiskaming): J'aimerais demander au solliciteur général s'il pourrait prononcer une brève déclaration à la Chambre au sujet des troubles qui se sont produits dans la section féminine du pénitencier de Kingston et sur les instructions émises à propos de l'utilisation de gaz lacrymogènes?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, au moment où des troubles mineurs sont survenus, 93 femmes étaient détenues à Kingston; neuf d'entre elles, pour des raisons encore à peu près inconnues, ont décidé de causer des troubles, en ne réintégrant pas leurs cellules; finalement, elles ont réintégré leurs cellules dans la nuit de mercredi à jeudi. Jeudi matin, elles ont décidé de ne pas manger et de ne pas sortir de leurs cellules; des gaz ont alors été utilisés sur des ordres du surintendant de la prison et, finalement, une d'entre elles est sortie et a réintégré la population. Une autre s'est causée des blessures et est à l'hôpital; sept autres sont dans des cellules d'isolement et la situation est absolument sous contrôle.

KINGSTON—LES TROUBLES À LA PRISON DES FEMMES— LES DROITS DES DÉTENUES

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire. J'aimerais demander au ministre si ses collaborateurs ont donné pour instructions que certaines de ces femmes soient mises en cellule et si des instructions ont été émises par son bureau—et on m'a informé que c'était le cas—interdisant à ces détenues d'adresser des plaintes à leurs représentants au Parlement? J'aimerais avoir des éclaircissements.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Je ne sais pas, monsieur le président, si ces femmes conservent leurs privilèges. Je vais m'en informer.

[Traduction]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, pourrais-je avoir une réponse à la deuxième partie de la question? Le ministre a-t-il signifié aux directeurs des divers pénitenciers que les prisonniers ne peuvent plus correspondre avec les députés et qu'on leur refuse même le droit de communiquer avec leurs avocats? Si je pose la question c'est que j'ai des renseignements.

[M. Woolliams.]

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, c'est tout le contraire. Les honorables députés recevront une lettre, aujourd'hui, les informant qu'à compter du 15 juin, les détenus pourront correspondre directement avec tous les députés, sans que les lettres soient ouvertes. Évidemment, les députés pourront aussi correspondre avec les détenus, sans que leurs lettres soient ouvertes.

[Traduction]

M. Peters: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre vient de mentionner qu'à son avis, les détenus des pénitenciers devraient pouvoir communiquer librement avec les députés, ne convient-il pas qu'il est stupide de refuser aux députés l'autorisation de visiter ces détenus? Il doit sûrement être convaincu de la futilité de recevoir tout ce courrier s'il est impossible de déterminer comment y donner suite. Les visites des députés au pénitencier faisaient partie intégrante de leur responsabilité.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord désire poser une question supplémentaire.

L'EMPLOI DE MENOTTES ET D'ENTRAVES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au solliciteur général s'il est dans la politique du gouvernement que les détenus qui doivent comparaître en justice, ceux entre autres qui ont été inculpés à la suite de l'émeute, soient tenus de porter les menottes aux poignets et des entraves aux pieds pour aller de la prison au tribunal?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je trouve cela aussi odieux que l'honorable député, mais des circonstances font que nous devons prendre des mesures de sécurité. Dans ce cas que, je pense, l'honorable député a à l'esprit, étant donné le nombre des détenus et les accusations qui étaient portées, que les autorités du pénitencier ont eu raison de juger bon d'utiliser ces méthodes.

KINGSTON—LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION OUMET QUANT À LA PRISON DES FEMMES

[Traduction]

M. John Gilbert (Broadview): Une question supplémentaire à l'intention du solliciteur général. Quand va-t-il faire appliquer la recommandation du rapport Oumet demandant qu'on ferme la prison de femmes de Kingston?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, 58 des 118 recommandations du rapport Oumet sont déjà en vigueur. Quant à cette dernière, qui est actuellement à l'étude, elle cause de nombreux problèmes, mais j'espère que nous trouverons bientôt une solution.

[Traduction]

M. Woolliams: Ce qui signifie manifestement une autre étude.